

Amazon et eBay sont déjà là

Les atouts légaux et fiscaux attirent les entreprises étrangères.

Même si les entreprises luxembourgeoises sont en retard par rapport aux autres pays en ce qui concerne la vente en ligne, le Grand-Duché dispose d'un paquet d'atouts pour accompagner les entreprises dans le développement du commerce en ligne. Skype en 2003, Amazon et eBay en 2006, PayPal un an plus tard : si les grands de la branche du commerce électronique ont installé leur centrale européenne au Luxembourg, ce n'est pas par hasard.

Depuis une dizaine d'années, le Grand-Duché s'est efforcé de mettre en place un environnement juridique à même de permettre la promotion des technologies de l'information et de la communication. Le premier grand pas vers la mise en place d'un cadre propice au développement du commerce en ligne a été la transposition - le Luxembourg était le premier pays de l'UE à le faire - des directives européennes sur la signature et le commerce électronique en 2000. L'ambition : faire du Luxembourg un centre européen dans le domaine des nouvelles technologies. Selon la

Chambre de commerce, c'était cet avantage du «first mover», le fait de devancer les autres pays, qui a permis au Luxembourg d'attirer d'importantes sociétés. Si les entreprises étrangères du commerce en ligne s'installent au Luxembourg, ce n'est pas seulement dû à cette transposition, c'est aussi grâce à un cadre fiscal intéressant.

➤ TVA faible pour un cadre attractif

Le taux de TVA appliqué aux opérations de vente électronique au Luxembourg est, avec 15 %, le plus faible de toute l'Union européenne. Concernant la vente en ligne de produits livrés ensuite par courrier - comme les DVD et les appareils électroniques - la TVA à laquelle les entreprises sont soumises est celle du lieu de départ du produit, ou autrement dit, le lieu de stockage. Or, pour les prestations de services fournis par internet, elles sont soumises à la TVA du pays d'origine, favorisant justement le Luxembourg avec son taux

faible. Cependant, des discussions menées au sein du Conseil Ecofin des ministres des Finances des États membres de l'UE, visent à mettre en place un nouveau paquet fiscal à l'horizon de 2015 afin de lutter contre l'évasion fiscale. Cette nouvelle législation pourrait impliquer que la TVA sur les services soit celle du pays du consommateur - un dispositif qui pourrait réduire les marges des entreprises implantées au Luxembourg.

Pour l'instant, les responsables d'eBay et autres n'arrêtent pas de mettre en avant l'environnement attractif du Luxembourg. S'y ajoute sa position géographique au cœur de l'UE et plus particulièrement au centre de l'espace de développement économique européen primordial, à savoir la «banane bleue» qui s'étend de Londres à Milan. De plus, l'aéroport de Luxembourg - un des aéroports de fret les plus importants d'Europe - constitue un atout supplémentaire. Enfin, le multilinguisme luxembourgeois ouvre aux entreprises la voie vers de nombreux marchés européens.